

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 15 MARS 2021

XXXXX

Le quinze mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures, les représentants de l'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le neuf mars deux mille vingt et un, se sont réunis à la Salle des Fêtes, esplanade de la Grange, avenue Anatole Manceau à Cholet.

Présent(es):

Gilles BOURDOULEIX: Président.

Isabelle LEROY, Alain PICARD, Jacqueline DELAUNAY, Guy SOURISSEAU, Sylvie ROCHAIS, Cédric VAN VOOREN, Jean-Paul BREGEON, Jean-Paul OLIVARES, Pierre-Marie CAILLEAU, Patrick PELLOQUET, Médérick THOMAS, Michel VIAULT, Xavier TESTARD, Pascal BERTRAND: Vice-Présidents.

Florence DABIN, Olivier VITRÉ, Florence JAUNEAULT, Sylvain SENECAILLE, Sylvie BARBAULT, Guy BARRÉ, Josette GUITTON, Annick JEANNETEAU, Dominique HERVÉ, Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Dominique SECHET, Laurence TEXEREAU, Gérard PETIT, Patrice BRAULT, Philippe BERNARD, Florent BARRÉ, Sébastien CRÉTIN, Olivier RIO, Louis-Marie GUETTÉ, Ammar HADJI: Conseillers délégués.

Philippe ALGOET, Olivier BAGUENARD, Jean-François BAZIN, Denis BOUYER, Sylvie CHARRIER, Guy DAILLEUX, François DEBREUIL, Astrid FRAPPIER, Fanny FROGER, Cécile GUIGANTI, Elisabeth HAQUET, Anne HARDY, Kai-Ulrich HARTWICH, Patricia HERVOUET, Cyrille JAUNEAULT, Marie-Noëlle JOBARD, Marie-Françoise JUHEL, Evelyne PINEAU, Patricia RIGAUDEAU, Sylvie TOLASSY: Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Sylvain APAIRE (Ayant donné procuration à Florence DABIN) : Vice-Président.

Dominique LANDREAU (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY), Serge LEFEVRE (Ayant donné procuration à Pascal BERTRAND), Frédéric PAVAGEAU (Ayant donné procuration à Annick JEANNETEAU), Christophe PIET (Représenté par Fanny FROGER) : Conseillers délégués.

Ingrid FERCHAUD (Ayant donné procuration à Guy SOURISSEAU), Ursula FONTAINE : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Madame Isabelle LEROY comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 15 février 2021 est soumis à la signature des conseillers communautaires, conformément à l'article 26 du règlement intérieur.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 2021/034 à n° 2021/087 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Moyens Généraux

<u>I-1 – CESSION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique: d'approuver la cession d'une benne à ordures ménagères Renault Trucks 26 tonnes, modèle 310-26, dotée du numéro de série VF629CHB000002281 et immatriculée CL-504-LD, au profit de l'entreprise KERTRUCKS, sise ZI rue du Chêne Vert – 49182 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU CEDEX, pour un montant de 10 000 € net.

<u>I-2 – MATERIELS DIVERS - CESSION DE BIENS - MISE EN VENTE - ENCHERES EN LIGNE SUR LE SITE AGORASTORE.FR</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

<u>Article unique</u>: d'approuver la mise en vente aux enchères en ligne sur le site agorastore.fr, d'un nouveau bien dans les conditions suivantes:

Structures	Matériels concernés	Prix initial de mise en vente net de taxe	
Golf	1 tondeuse hélécoïdale autoportée John Derre 2653	400 €	

Ressources Humaines, Mobilité et Mutualisations

<u>I-3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

<u>Article unique</u> : de procéder à la suppression et à la création des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Date d'effet
Education	Enseignement supérieur, Formation professionnelle	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints technique		16/03/2021
Justification:	Poste pris en charge par l'Université contre subvention de l'AdC pour le gardiennage.			
Développement Économique	Aménagement Zones Assistance et Développement		1 poste de catégorie A (ingénieur ou attaché) - contrat de 2 ans	16/03/21
Justification :	Renfort lié à l'accroissement d'activité en raison de plusieurs implantations d'entreprises majeures sur le territoire.			
Aménagement	Urbanisme Prévisionnel et Opérationnel / Habitat		1 contrat de projet de catégorie A – contrat de 3 ans	16/03/21
Justification :	Création d'un po	ste pour l'élaborat	ion du PLUi-H.	ı

Budget

<u>I-4 – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (53 " Pour ", 7 " Abstention ") décide,

<u>Article unique</u>: d'assujettir à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) les opérations relatives au service public de l'eau potable retracées dans le budget annexe de l'eau potable à compter du 1^{er} avril 2021.

<u>I-5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2021</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (53 "Pour ", 7 "Contre ") décide,

Article 1 : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais (AdC) le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 0,00 % (Taux nul).

<u>Article 2</u>: d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'AdC le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 2,00 %.

Article 3 : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'AdC le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9,11 %.

<u>Article 4</u> : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'AdC le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 23,82 %.

<u>Article 5</u> : d'arrêter en 2021 sur l'ensemble du territoire de l'AdC le taux du versement mobilité à 0,60 %.

<u>I-6 – APPEL A PROJET DE L'ETAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 - APPROBATION DES OPERATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les projets d'investissements des opérations inscrites dans les dossiers de demandes de subventions, tels qu'ils ressortent des plans prévisionnels de financements ci-annexés et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets concernés.

(cf. annexe I-6)

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AGRICULTURE

Economie (création et commercialisation des zones)

<u>II-1 – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIÉTÉ STYL HABITAT CONCEPT - ZONE DU CORMIER 4 A CHOLET</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1: d'approuver la cession à la société STYL HABITAT CONCEPT ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré HO 814p, de 1 600 m² environ (surface à parfaire par un bornage), situé Zone d'Activités du Cormier 4 à Cholet, sur la base d'un prix ferme de 31 € HT/m². Le prix de cession sera majoré de la TVA selon le taux et les modalités applicables le jour de la cession.

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la vente.

(cf. annexe II-1)

IV - CULTURE

Musées et ludothèque

IV-1 - MUSEES DE CHOLET - PROCES VERBAL DE LA PREMIERE CAMPAGNE 2020 DU RECOLEMENT (2020-2025)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

<u>Article unique</u> : d'approuver le procès-verbal de récolement de la première campagne réalisée en 2020.

Conservatoire et école d'arts

IV-2 – OUVERTURE DE CLASSES A HORAIRES AMENAGES ARTS PLASTIQUES - PARTENARIAT AVEC LES COLLEGES NOTRE-DAME DU BRETONNAIS ET REPUBLIQUE - CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique: d'approuver les termes des conventions de partenariats à conclure avec les Collèges Notre-Dame du Bretonnais et République de Cholet, définissant les modalités de mise en place des Classes à Horaires Aménagés Arts Plastiques pour les rentrées scolaires 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

Spectacle vivant et équipements dédiés

<u>IV-3 – PARTENARIAT AVEC LES SOCIETES CULTURA ET HELIOCAR - FESTIVAL DES ARLEQUINS 2021</u>

Délibération retirée de l'ordre du jour suite à l'annulation du Festival.

IV-4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT DE COOPERATION CULTURELLE ANJOU THEATRE - DESIGNATION DES PERSONNES QUALIFIEES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de désigner Madame Juliette MONMOUSSEAU, Madame Élisabeth VERRY, Monsieur Hervé FILLON, personnalités qualifiées, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Anjou Théâtre pour une durée de 3 ans renouvelable.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

<u>Habitat</u>

V-1 - AIDE FINANCIERE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

<u>Article unique</u>: d'accorder des subventions, au titre de la politique locale de l'habitat, dans les conditions suivantes:

	de à l'acquisition-amélioration en centre-ville et centre-bourç		
Bénéficiaire <u>Lieu</u> Montant maxir			
Personnes physiques	1 logement situé à La Plaine	7 000 €	
Personne physique	1 logement situé à Coron	5 000 €	

V-2 – DISPOSITIF EXPERIMENTAL D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT A LYS-HAUT-LAYON, MONTILLIERS, CERNUSSON, PASSAVANT-SUR-LAYON, CLÉRÉ-SUR-LAYON ET SAINT-PAUL-DU-BOIS - ANNEE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique: d'approuver la convention de partenariat relative au financement de l'expérimentation concernant l'hébergement temporaire chez l'habitant des personnes de 15 à 30 ans et des saisonniers (sans limite d'âge) au sein des communes de Lys-Haut-Layon, Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Clérésur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, à conclure avec l'association Habitat Jeunes du Choletais et contractualisant l'attribution d'une subvention de 3 000 euros pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Négociations foncières et patrimoniales

<u>V-3 – ACQUISITION A LA COMMUNE DE CORON D'UN TERRAIN SITUE EN</u> ZONE ECONOMIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

<u>Article 1</u>: d'acquérir pour l'euro symbolique à la commune de Coron, la parcelle de terrain située dans la zone d'activités de l'Evêché et cadastrée section D n° 996 de 1 448 m², sise "La Fleurioterie", étant précisé que les frais d'acquisition seront supportés par l'Agglomération du Choletais.

Article 2 : de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

<u>Article 3</u> : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes préparatoires et authentiques nécessaires à cette acquisition.

(cf. annexe V-3)

V-4 - MISE EN OEUVRE D'UNE PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DESAFFECTATION ET AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE PORTIONS DE VOIRIE - ZONE DU CARTERON A CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

<u>Article unique</u>: de mettre en œuvre une procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement du domaine public de portions de voirie et d'espaces verts, en vue de les céder, d'une superficie d'environ 650 m², à distraire de la parcelle cadastrée section CZ n° 1131p, située dans la zone d'activités du Carteron à Cholet.

(cf. annexe V-4)

VI - ENVIRONNEMENT

Protection et mise en valeur de l'environnement : développement durable et énergies renouvelables

<u>VI-1 - DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VELOS À ASSISTANCE ELECTRIQUE</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1: d'attribuer une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), aux habitants majeurs de l'Agglomération du Choletais (AdC), à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC du VAE plafonné à 250 euros, et dans la limite d'un budget annuel de 50 000 euros.

Article 2 : d'approuver les modalités du règlement d'attribution d'une aide à l'achat d'un VAE proposé aux particuliers, applicable jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3: d'approuver les modalités de la charte d'engagement proposée aux vélocistes partenaires de la politique de mobilité de l'AdC et du dispositif d'aide à l'achat de VAE.

VII - BÂTIMENTS - VOIRIES - GRANDS PROJETS - MOBILITÉ

Voirie et réseaux publics

<u>VII-1 – CONVENTION DE GESTION DES OUVRAGES D'ART DES VOIES COMMUNAUTAIRES FRANCHISSANT DES ROUTES DEPARTEMENTALES</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

<u>Article unique</u>: d'approuver les conventions à conclure avec le Département de Maine-et-Loire, et les communes listées ci-dessous, ayant pour objet de fixer les modalités de gestion et d'entretien des ouvrages d'art et voies relevant de l'intérêt communautaire, suivants, suite à leur rétablissement par le Département :

communes	routes
Lys-Haut-Layon (Vihiers)	 - RD960 / VC route de Nueil – PS5 au Champ Bouchet, - RD960 / VC7 route des Touches – PS4 le Pré Gannereau, - RD960 / chemin de la Madeleine – PS2 des Queues d'Ânes,
Vezins	- RD960 / VC route du Moulin – PS1 du Plessis Neuf,

communes	routes
Trémentines	- RD160 / VC4 – Pont du " Grand Village " - RD160 / VC – Pont de Mauny
Cholet	- RD160 / VC6 – Pont de la Savardière - RD160 / VC2 – PS de l'échangeur de la Renardière,
Bégrolles-en-Mauges	- RD752 / VC des Bichaudières – PS de Plaisance,
La Romagne	- RD753 / VC5 rue de la Vendée - PS Croix des Rouleaux

La convention est conclue pour une durée de dix ans et reconductible tacitement.

(cf. annexe VII-1)

<u>VII-2 – CONVENTION D'ENTRETIEN ET FINANCIERE - AMENAGEMENT DU CARREFOUR AU LIEUDIT "LA ROCHE" A MAULEVRIER SUR LA RD157</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

<u>Article 1</u>: d'approuver la convention d'autorisation d'entretien et financière à conclure avec le Département de Maine-et-Loire pour une durée de dix ans reconductible tacitement, dans le cadre de l'aménagement du carrefour au lieudit "La Roche " à Maulévrier sur la RD157.

Article 2 : de verser au Département de Maine-et-Loire une participation financière de 18 500 € HT dans le cadre de la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour au lieudit "La Roche " à Maulévrier sur la RD157 et dans les conditions prévues par la convention, après présentation du décompte général de l'opération.

(cf. annexe VII-2)

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de leurs branchements Rue Jules BARON

CHOLET

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Etudes et contrôles	15 502,73 €	DSIL 2021 (50%)	127 435,19 €
Travaux	239 367,66 €		
		Agglomération du Choletais	127 435,20 €
TOTAL HT	254 870,39 €	TOTAL HT	254 870,39 €

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de leurs branchements Rue Auguste DECELLE

CHOLET

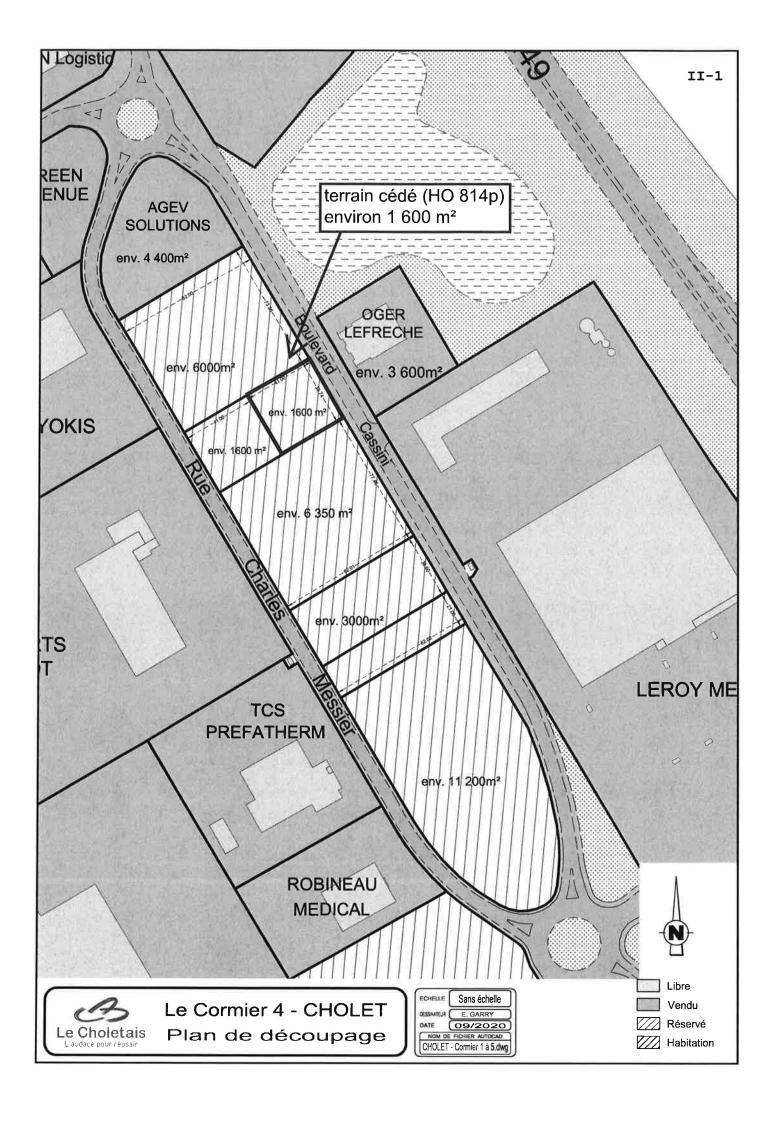
Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Etudes et contrôles	8 934,30 €	DSIL 2021 (50%)	52 253,55 €
Travaux	95 572,80 €		
		Agglomération du Choletais	52 253,55 €
TOTAL HT	104 507,10 €	TOTAL HT	104 507,10 €

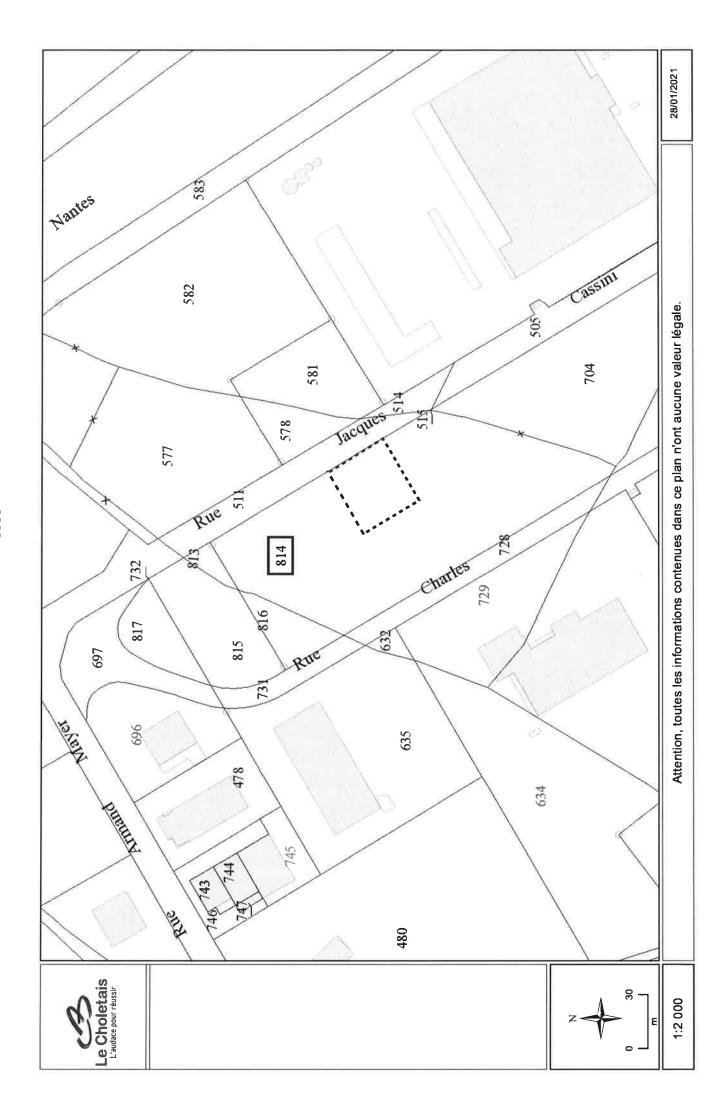
Travaux de renforcement des réseaux d'assainissement Boulevard de la Rontardière CHOLET

Plan de financement prévisionnel

EMPLOIS		RESSOURCES	
Etudes et contrôles	16 801,43 €	DSIL 2021 (50%)	128 210,26 €
Travaux	239 619,10 €		
		Agglomération du Choletais	128 210,27 €
TOTAL HT	256 420,53 €	TOTAL HT	256 420,53 €



Parcelle HO 814p - (terrain cédé environ 1 600 m²)

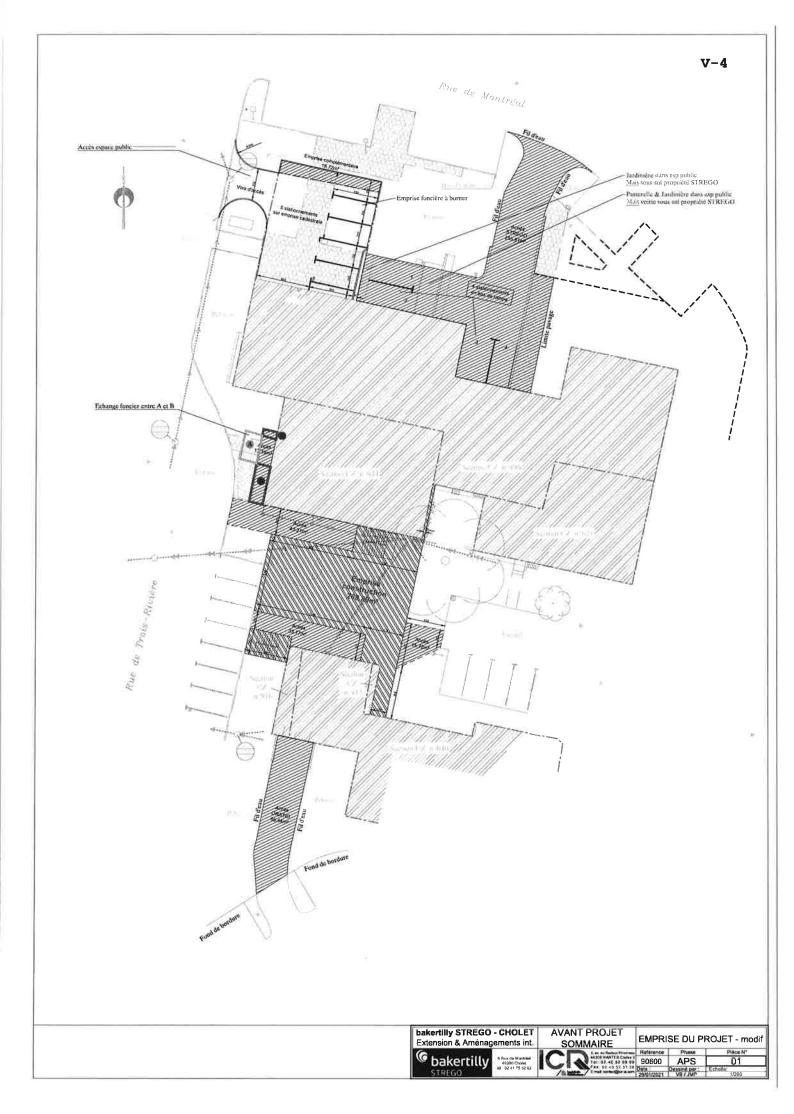


&Copyright - Communauté d'Agglomération du Choletais Sources : DGFIP - Cadastre. Droits réservés.

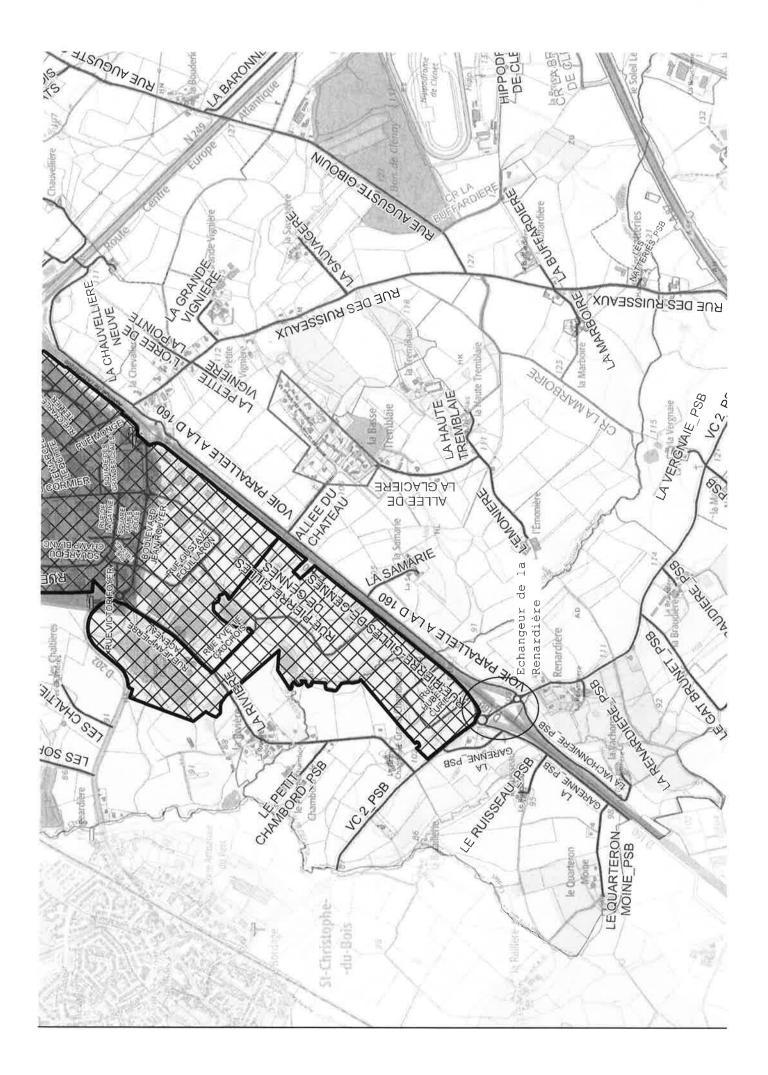
Zone d'activités de l'Evêché CORON



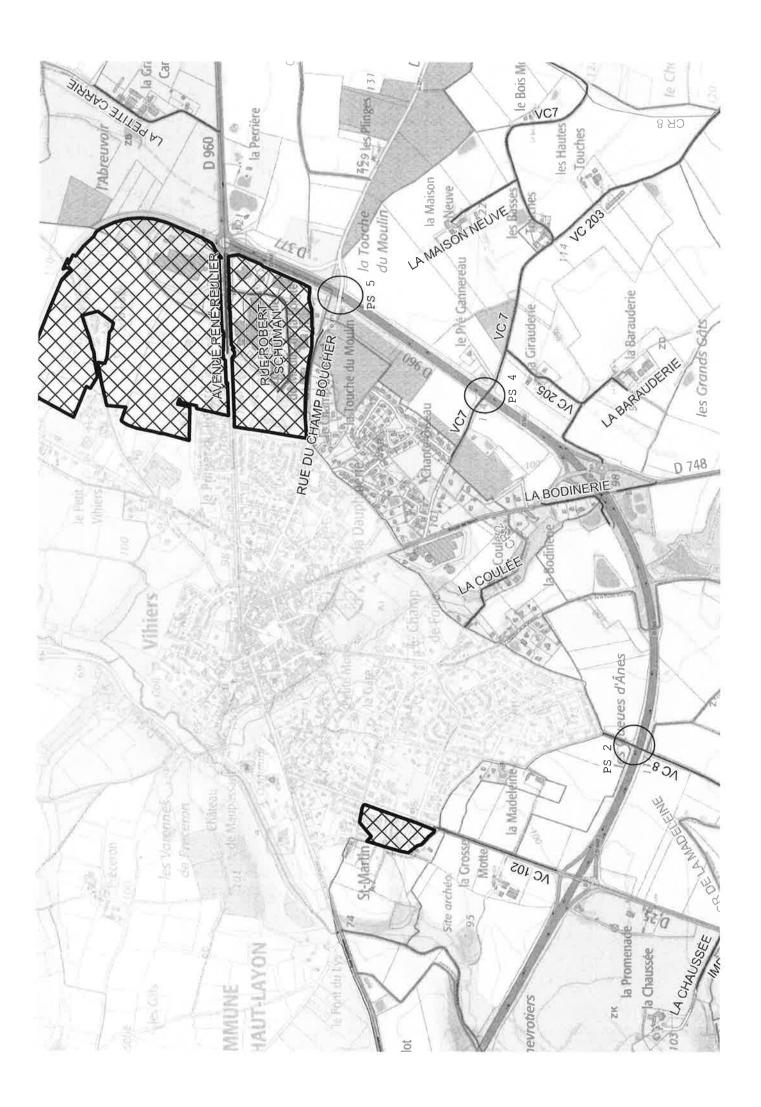


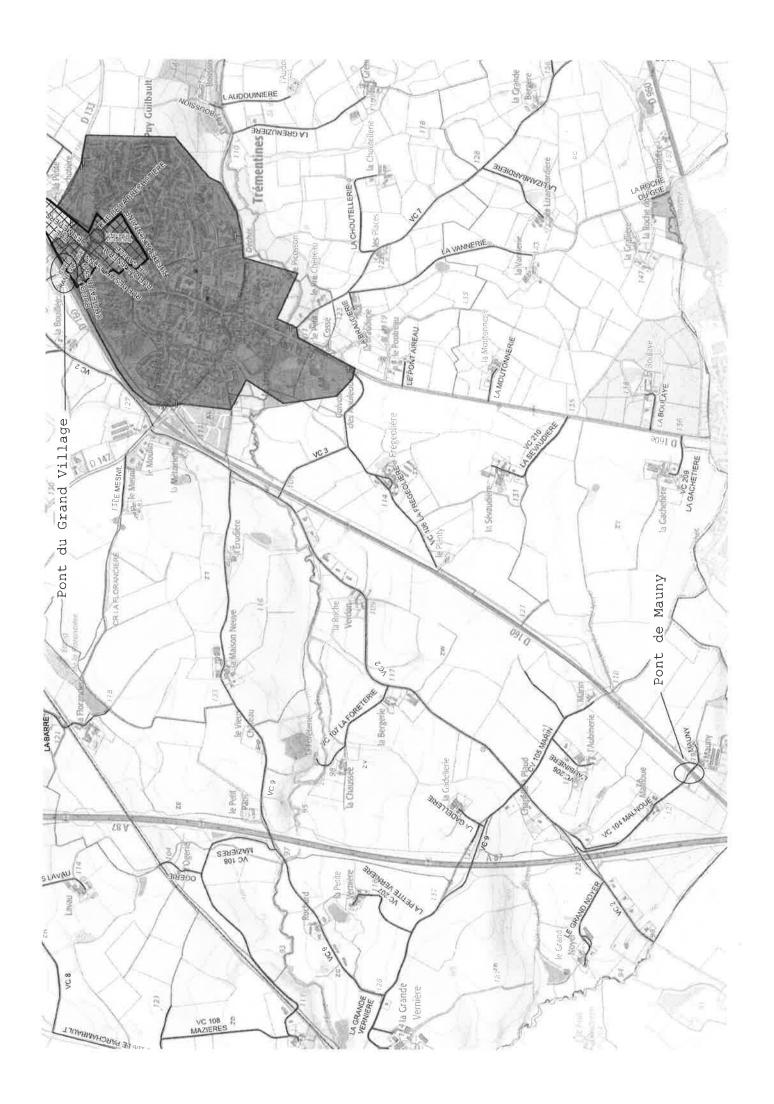




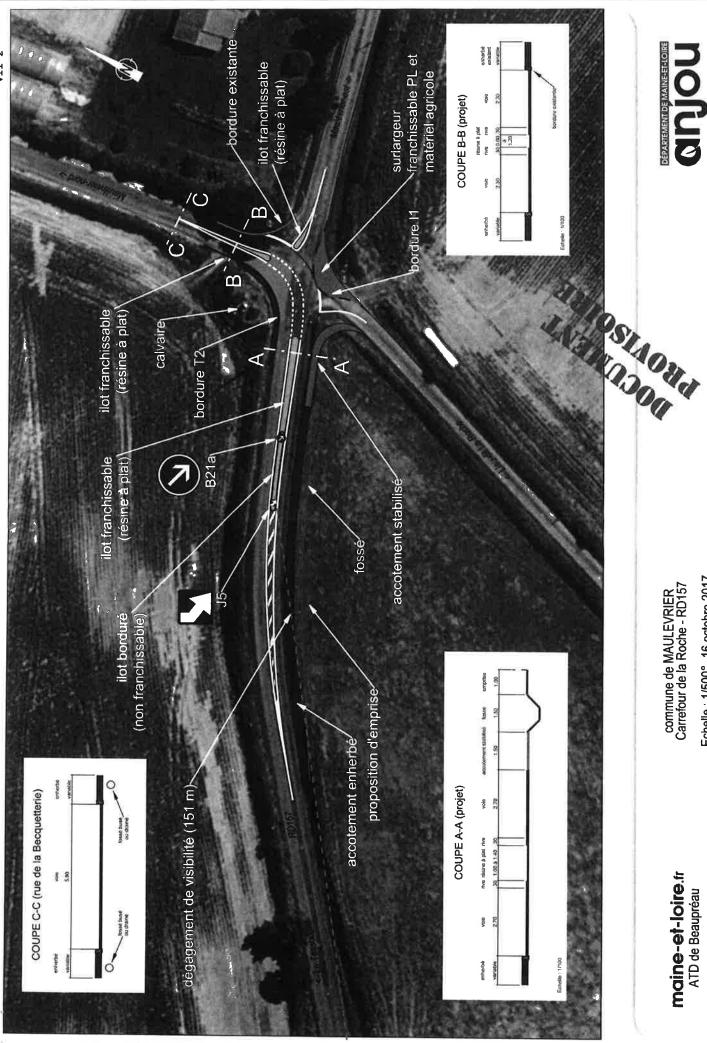












maine-et-loire.fr ATD de Beaupréau

commune de MAULEVRIER Carrefour de la Roche - RD157

Echelle : 1/500°- 16 octobre 2017

